

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

à la libéralisation des échanges, mais ils ne veulent pas de l'accord commercial Mulroney-Reagan.

M. Girve Fretz (Érié): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur un sujet si plein de promesses pour les Canadiens, l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Il était amusant d'entendre l'orateur précédent, le député d'Algoma (M. Foster), fustiger le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) pour avoir tenu des séminaires dans tout le pays à l'intention des hommes d'affaires afin de les aider à envahir le marché américain, alors que le ministre responsable de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du gouvernement provincial libéral, l'honorable Monte Kwinter, a organisé des séminaires afin que les entrepreneurs de l'industrie du logiciel informatique en Ontario puissent envahir le marché extrêmement riche des États-Unis. Le député critique notre ministre pour avoir fait la même chose.

J'ai eu le privilège de faire partie du comité qui a été chargé d'écouter des témoins et de les interroger sur l'accord de libre-échange. Le comité a entendu plus de 200 témoins. Il n'est donc pas étonnant que je revienne mieux informé sur ce qui était en jeu pour le Canada et sa prospérité économique, face aux tendances protectionnistes de nombreuses industries et groupes de pression des États-Unis.

Les témoins nous ont dit et répété à maintes reprises que le Canada est une nation commerciale, que son développement économique dépend de ses marchés d'exportation et qu'aucun marché n'est plus important pour nous que le marché américain. Presque tous nos échanges se font avec les États-Unis, mais ce marché aurait pu être gravement compromis si nous n'avions pas conclu un accord bilatéral.

L'Ontario dépend de son marché d'exportation dans une très large mesure. En 1986, 92 p. 100 des marchandises ontariennes ont été exportées aux États-Unis. A plus de 170 milliards de dollars par an, ces échanges dépassent ceux du Japon.

Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens étaient menacés de perdre un marché 12 fois plus important que le leur, parce que les Américains avaient 200 projets de loi restrictifs, y compris la loi omnibus, qui menacent l'accès de nos industries à leurs marchés.

J'ai eu aussi l'occasion de demander à l'honorable Donald Macdonald, coprésident de la Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities, ce qui l'avait poussé à devenir un tenant du libre-échange. Il m'a répondu: «Pour relever leur niveau de vie, les Canadiens doivent cesser de dépendre de l'exportation de leurs matières premières et pour cela, ils doivent se tourner vers le secteur manufacturier et les services et avoir accès à un marché beaucoup plus vaste.» Il faut donc être prêt à supprimer les restrictions que nous impose une politique protectionniste et à négocier un meilleur accès aux marchés pour nos produits manufacturés.»

Aux audiences de notre comité, j'ai posé au président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. John Bulloch, une question qu'on me pose souvent dans ma circonscription d'Érié, à savoir: «Si l'Ontario est en plein essor économique à l'heure actuelle, pourquoi devrions-nous changer le statu quo? Pourquoi ne pas tout simplement ne rien changer et continuer à tirer profit de notre réussite?» M. Bulloch a répondu que «le statu quo n'est jamais une bonne chose . . . on

ne peut garantir la prospérité. Les marchés du travail et le monde des affaires évoluent d'une manière spectaculaire tous les jours». N'oublions pas que chaque fois que des barrières commerciales sont tombées dans l'histoire, tous les intéressés ont prospéré et le pays le plus petit a toujours prospéré à cause de son accès au marché du plus grand.

Des critiques veulent qu'on ait concocté l'accord de libre-échange à la hâte, qu'on l'ait rédigé sans consulter les personnes qui seront le plus touchées par cet accord, à savoir le grand public. Je voudrais examiner cela un instant et vous rappeler l'historique du texte de l'accord de libre-échange que nous débattons ici aujourd'hui et préciser quelle a été au juste la contribution du public à cet égard.

En mars 1982, un comité sénatorial, qui examinait la question depuis 1980, a recommandé que le Canada cherche à conclure un accord commercial bilatéral avec les États-Unis dans tous les secteurs. Ce comité a entendu plus d'une centaine de témoins.

En novembre 1982, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, nommait l'honorable Donald Macdonald à la présidence de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Treize personnes ont été chargées de travailler avec lui; 1 513 mémoires ont été reçus de particuliers, du secteur privé, du secteur bénévole, de maisons d'enseignement et de recherches, de municipalités, de syndicats, de gouvernements provinciaux et d'administrations territoriales, du gouvernement fédéral, de groupes féministes, d'organisations autochtones, et les études commandées remplissent 72 volumes. Des audiences publiques se sont tenues dans 32 villes de toutes les provinces et des deux territoires. Des débats publics d'une durée de trois jours chacun ont eu lieu à Montréal, Halifax, Vancouver, Calgary et Toronto. Le rapport sur le travail accompli en 1985 fait trois volumes et 1 911 pages. Il comporte 71 pages de recommandations. Le budget total de la Commission Macdonald frisait les 25 millions de dollars.

En août 1983, l'ancien ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement libéral, l'honorable Gerald Regan, préconisait la conclusion d'accords sectoriels. En août 1985, le comité spécial mixte sur les relations extérieures du Canada a publié son rapport provisoire concernant le commerce bilatéral et a recommandé d'entamer immédiatement des négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis. En février 1986, des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ont été créés partout au Canada pour étudier tous les grands secteurs de l'économie dont l'agriculture. Ces groupes se sont réunis à 145 reprises et ont fait régulièrement rapport au comité consultatif du commerce extérieur.

● (1840)

Ces groupes de consultations sectorielles existent maintenant en permanence et poursuivront leur travail sur le commerce multilatéral. Leur travail a été extrêmement crucial, et les Canadiens leur seront reconnaissants du travail énorme qu'ils ont accompli, même si certains députés d'opposition ne sont pas d'accord. Finalement, à l'automne de 1987, le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a tenu deux semaines d'audience à Ottawa et deux semaines d'audience d'un bout à l'autre du pays.